Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prélèvement du CFE 5 ans après ma cessation d'activité

Par Shance

Bonjour, je sollicite votre aide en tant qu'ancien auto-entrepreneur. J'ai exercé une activité (électricien) de décembre 2009 à septembre 2011. Ma cessation totale d'activité à été enregistrée en 2012 où j'ai reçu un courrier de radiation du RSI. En septembre 2011 je suis parti à l'étranger où j'ai résidé jusqu'à 2016. En rentrant, je me suis aperçu de nombreux avis à tiers détenteur sur mon compte en banque français presque inactif (avec le minimum dessus). Chaque tentative de prélèvement refusé (pour cause de fonds insuffisant) a été facturé par ma banque (entre 80? et 110? à chaque fois). Ma situation très précaire (pas de domicile donc pas d'adresse ou recevoir le courrier, pas d'emploi et des dettes personnelles) ne m'a pas permis de m'occuper de cette affaire. J'ai fini par savoir que c'est le CFE qui me réclamait la cotisation pour toutes les années depuis ma cessation d'activité, à savoir 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et j'imagine bientôt 2017. Je suis actuellement sans revenu et bénéficiaire du RSA. Ce mois-ci le CFE m'a saisi le montant de mon RSA sur mon compte en banque. Est-ce légal ? Que puis-je faire ? Un remboursement est-il possible ? Pourquoi le CFE taxe une entreprise qui n'existe plus depuis des années sur un compte personnel ? Le RSA n'est-il pas intouchable d'un point de vu légal ? Merci d'avance !